

oublié le différend relatif au bois d'oeuvre résineux. Je m'en souviens, car c'était une atteinte aux intérêts fondamentaux de ma province, comme à ceux de la vôtre et, de fait, à ceux de l'Ontario. À l'époque, le problème était que la politique américaine influait sur le processus de décision. Si le tribunal dont je viens de vous parler avait été en place, garantissant l'équité des jugements, le Canada aurait eu peu de sujets de crainte en ce qui concerne ce différend. En fait, si ce tribunal avait existé, je pense qu'aucune action n'aurait jamais été engagée au sujet du bois d'oeuvre résineux, car les Américains auraient su qu'ils ne pouvaient compter sur la politique pour l'emporter. La situation sera donc très différente désormais.

Cet accord donne de nouvelles garanties aux producteurs des provinces de l'Atlantique, qui exploitent des ressources naturelles. En fait, l'accord profitera proportionnellement plus à cette région, dont les industries de transformation sont moins développées, en raison de la baisse des prix des biens manufacturés importés. Comme vous le savez, le Conseil économique des provinces de l'Atlantique a effectué une analyse approfondie de l'incidence du libre-échange dans la région et en a conclu que les industries de la pêche et du conditionnement des aliments, ainsi que les industries fondées sur l'exploitation de ressources naturelles, retireraient à coup sûr des avantages considérables de la libéralisation des échanges.

Je connais l'importance du commerce pour le Nouveau-Brunswick. Les exportations représentent 30 % de votre PNB et, grâce à votre efficacité remarquable dans ce secteur, 15 % des emplois de la province. En 1986, le Nouveau-Brunswick a exporté pour 2,6 milliards \$ de biens et, comme on pouvait s'y attendre, les deux tiers des exportations de la province sont destinées aux États-Unis. Jusqu'à présent, les exportateurs du Nouveau-Brunswick ont fait face à bon nombre de droits de douane américains, ainsi qu'à des barrières non tarifaires telles que les prétendus "recours" commerciaux.

Avant la conclusion de l'accord, des menaces pesaient sur l'emploi et sur la productivité de toutes les régions du Canada. Le Nouveau-Brunswick est particulièrement conscient du danger. En effet, son poisson, ses pommes de terre et son électricité ont été autrefois menacés par des mesures américaines. Mais il peut maintenant se montrer plus confiant en l'avenir, car l'accord s'attaque directement à ces questions.

Il est particulièrement intéressant pour la province que l'accord contribue à :

- garantir l'accès de l'électricité canadienne au marché américain;